

était assez riche pour acheter sur ses économies des places frontières? Était-ce la rémunération d'un don fait au trésor, ou la récompense d'un service? Quelle était cette famille dont nous n'avons pu trouver le nom dans aucun ouvrage?

Est-elle éteinte aujourd'hui? A-t-elle laissé des descendants répandus eu d'autres provinces ?

Autant de questions auxquelles nous ne pouvons répondre. Une chose certaine, c'est que longtemps après les Cottié usaient encore de leur permission et même trop largement au gré des seigneurs atteints dans leur plus sensible prérogative. Aux malheureux réclamants le bénéficiaire donnait au besoin une copie de sa permission et dans le milieu du règne de Louis XV un Cottié, teinturier à Lyon, chassait encore dans toute la province. Spectacle bizarre! grâce à cette faveur inextinguible et sans bornes, les nobles pouvaient voir, jusque sous leurs fenêtres, leurs terres ravagées, leur gibier traqué par une armée de chasseurs.

Ils en appelèrent au grand maître des Eaux et forêts qui ne répondit pas, jugeant apparemment inattaquable le privilège des Cottié.

Un procès s'engagea néanmoins et comme en 1742, le titulaire d'alors, trouvant sans doute sa permission un peu ancienne, voulut la faire réitérer, les gentilshommes de la province rédigèrent une pétition collective à M. de Baudri, intendant des finances pour en empêcher le renouvellement.

Voici le texte de ce placet dont nous respectons l'orthographe :

Monseigneur,

« Les gentilshommes et seigneurs de la province de Lyonnais et pays circonvoisins ont recours à vous et vous supplient très humblement de leur accorder votre protection contre les attentats du nommé Cottié tinturié de la ville de Lyon, qui, sous le prétexte de certaine permission de chasse accordée en 16b'2 à un sien parent, ravage impunément et sans distinction de temps ni de lieu les terres et les héritages de la province, ainsi qu'il est établi au procès pendant par-devant les officiers de la maîtrise de Lyon. Cependant comme les suppliants ont appris que ledit Cottié se donnait des mouvements pour faire renouveler ladite permission